



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c. a lg
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 16 Novembre 1871

La grande majorité des conseils généraux a abordé les importantes questions du libre-échange, de l'impôt sur le revenu, de l'instruction gratuite et obligatoire, de la prochaine loi électorale, du service militaire obligatoire, de la suppression des arrondissements, du projet d'impôt, si impopulaire, sur les matières premières, etc., etc.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que le Conseil général du Lot n'a traité aucun de ces sujets. Mais nous devons ajouter, qu'il s'est séparé si brusquement, qu'il n'a pas même laissé au gouvernement le temps nécessaire pour lui expédier un questionnaire sur les affaires départementales, cantonales et communales.

Le National apprécie en ces termes la négligence et le sans-çon inouïs, dont a fait preuve le petit nombre de conseils généraux dont la session a été si malheureusement abrégée :

« Nous ne pouvons nous empêcher de regretter la précipitation qu'ont mise certains conseils à se séparer sans attendre les nouvelles affaires qui auraient pu être soumises à leurs délibérations avant de fixer la clôture légale de la session du mois d'août. En restant encore quelques jours en séance, ils auraient pu se prononcer sur les grandes questions qu'il contient et qui touchent aux réformes décentralisatrices dont la loi du 10 août a commencé l'établissement dans nos institutions. »

Parmi les conseils généraux qui se sont prononcés pour le libre-échange, nous sommes heureux de citer le conseil général de la Seine-Inférieure, qui, jusqu'ici, avait été le porte-drapeau du protectionisme en faveur des fabricants

et des industriels de la Normandie. Une vive discussion s'est engagée dans son sein. On a examiné longuement toutes les faces du problème de la liberté commerciale, et, finalement, cette liberté a triomphé.

Ainsi, tandis que nous exprimions le regret de voir la majorité intolérante du Conseil général du Lot abandonner nos plus chers intérêts, les propriétaires viticoles de Cahors et de nos cantons avaient du moins la consolation de trouver d'énergiques défenseurs.... à Rouen.

On lit dans la Patrie :

Nous ne pouvons pas être accusés de parti pris contre les républicains de naissance, car chacun sait que s'il est républicain, M. Calmon l'est de date toute fraîche; seulement, comme les ministres ses supérieurs, comme M. Dufaure, comme M. Périer, il obéit servilement à une influence étrange, qui veut voir des amis et des défenseurs de l'ordre parmi d'anciens ennemis qui ont, avec les révolutionnaires gambettistes et communistes, toutes sortes de liaisons dangereuses.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 15 novembre, 8 heures, soir.

On assure que le gouvernement a résolu de présenter à l'Assemblée un projet de loi relatif au doublement du capital de la Banque de France, à l'augmentation de la circulation des billets et à l'émission de petites coupures. Jusqu'à la rentrée de l'Assemblée, divers établissements financiers sont autorisés à émettre de petites coupures.

On n'a reçu ici aucune nouvelle confirmant les

bruits mentionnés par divers journaux relativement au Pape.

La nouvelle que des travaux d'installation seraient faits actuellement au Palais-Bourbon pour la rentrée prochaine de l'Assemblée à Paris, et à l'Elysée pour la résidence de M. Thiers, est inexacte. La salle des séances de l'ancien Corps législatif est déjà disposée pour 764 places, depuis le mois d'octobre de l'année dernière.

On assure que le gouvernement est décidé à ne prendre aucune initiative pour la rentrée de l'Assemblée à Paris et qu'il entend laisser à l'Assemblée, sur ce sujet, la liberté entière de ses décisions.

Rome, 13 novembre 1871.

« La nouvelle donnée par un journal français que le pape songe à partir est regardée ici comme dénuée de fondement. »

Paris, 15 novembre,

M. Valentin, préfet de police, est démissionnaire. Le bruit court que M. Cresson lui succéderait.

M. Banneville retourne à Vienne demain. La commission des grâces est saisie, depuis quelques jours, d'une vingtaine de dossiers. Elle se réunira demain.

M. Charles Ferry, après un discours au conseil municipal d'Ajaccio, a quitté la Corse, hier. Le bruit de troubles en Corse est démenti.

On s'attend à ce que les petites coupures du Comptoir d'escompte paraissent aujourd'hui.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 15 novembre.

Le Journal officiel publie ce matin les nominations de M. Ernest Picard, comme ministre plénipotentiaire à Bruxelles, et de M. de Goulard comme ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie. Bien

que les décrets de nomination portent la date du 10 novembre, il est à remarquer qu'on déclarait encore hier matin dans les régions officielles que rien n'était définitivement arrêté, ce qui semblerait indiquer que le président de la République a hésité quelque temps, même après avoir signé les nominations. Je ne dois pas vous cacher que le choix de M. Picard est médiocrement goûté. On recommence maintenant à considérer comme probable la nomination de M. Jules Ferry, à la légation de Washington, bien qu'à l'effet produit par le premier bruit qui en a couru, M. Thiers ait pu se convaincre qu'elle serait encore moins bien goûtée par l'opinion publique que celle de M. Picard. En ce qui concerne le poste de Berlin, le personnage qui paraît avoir en ce moment le plus de chances est M. de Bourgoing. J'entends cependant bien des personnes exprimer le désir que la France fût représentée à Berlin par un homme ayant un caractère militaire. Peut-être faut-il regretter que le choix de M. Thiers ne se soit pas arrêté sur le premier personnage dont il ait été question dans les journaux pour ce poste important, je veux parler de l'amiral Laroncière. L'amiral est un homme d'une rare intelligence, d'une vaste instruction, connaissant parfaitement les mœurs et la langue allemande; enfin, il n'est nullement étranger aux choses de la diplomatie.

J'ai eu à démentir plusieurs fois, déjà, la nouvelle de la nomination de M. Drun de Luys comme ambassadeur à Vienne. Quelques journaux s'obstinant à la remettre en circulation, je me vois obligé de déclarer qu'elle n'est pas plus fondée aujourd'hui qu'il y a deux mois. Le retour de M. de Banneville à Vienne ne paraît plus douteux.

On continue à démentir en haut lieu la nouvelle que le Pape ait manifesté l'intention de quitter Rome et de venir résider en France.

Les difficultés de la situation financière ont donné au gouvernement la pensée de demander à l'Assemblée, l'autorisation pour la Banque de France, de doubler son capital et d'augmenter la circulation de ses billets, mais on aurait tort de voir là un projet dont le fond et les termes soient parfaitement et définitivement arrêtés. C'est un projet à l'étude et rien de plus. Je crois même savoir que ce projet a, jusqu'ici, rencontré peu de faveur auprès du conseil des régents de la Banque, et tout fait présumer

NOTES DE VOYAGE

Via Suez

(Suite.)

Le lendemain, je visitais la ville; je m'arrêtai quelques instants devant les boîtes remplies de livres des bouquinistes. Il y avait là des collectionneurs, ni plus ni moins que sur les quais de Paris; mêmes cheveux incultes, mêmes habits crasseux. Tous les bouquinistes se ressemblent. La lecture des livres de l'Orient est assez étrange, tout y est entassé, la peinture des passions et les descriptions médicales, les détails chirurgicaux avec la satire de la sottise humaine; les recettes apothicaires avec les conseils moraux; tout cela dit d'une manière égale, à verve et à gaieté par saccade; triste et monotone.

Je me dirigeai vers le bazar; il est d'un genre moins oriental et plus gothique que le sont les bazars en général. Les plus riches marchands vendent des tapis et des vêtements, et quelques-uns de la classe inférieure, y ont aussi leur place, mais dans un genre plus humble. On y voit des femmes en longs manteaux blancs, bleus, qui les enveloppent de manière à ne laisser voir qu'imparfaitement leurs yeux, et qui ressemblent aux spectres de quelque vision nocturne; il n'y a ni grâce dans la forme, ni attraction dans la tournure; elles sont, pour ainsi dire, emmaillottées. C'est une vraie bouffonnerie de l'élégance féminine; leurs cheveux, leurs pieds, leurs mains, tout est caché. Leurs pieds ont des

pantoufles qui pourraient servir de nacelles à une beauté chinoise.

Le bazar est la promenade des Egyptiens oisifs; on s'y rend de très-bonne heure, car l'ombre et la fraîcheur y forment un délicieux contraste avec les rues étouffantes de la ville: des Egyptiens superbement vêtus, des tures dont la tenue est plus grave, des fellahs enveloppés dans leurs grandes couvertures de laine y sont pêle-mêle; quelques-uns, les plus riches, sont assis sous les arbres dans toute la plénitude d'une paresse voluptueuse, fumant le houka et ne disant mot. Le silence d'un oriental n'a rien d'imposant en lui-même; si on le regarde, sa physionomie n'indique pas qu'il réfléchisse; son imagination n'est ni occupée ni distraite; la vue se fatigue promptement à examiner ce visage, « l'âme y manque. » J'avisai un de ces solennels hadeaux, à barbe patriarcale et assis sur un banc de pierre, les jambes croisées, sa pipe éteinte pend de sa bouche et, comme le stylite, il est immobile.... Toute son attention est portée sur un groupe de personnes, il les fixe comme s'il voulait lire jusques au fond de leur âme: cet homme ne pense à rien, il ouvre les yeux et c'est tout.

Les mosquées du Caire.

En reconnaissant Moïse et Jésus comme des prophètes dont il continuait la mission, en apportant à l'Evangile et au Pentateuque la sanction de sa parole, Mahomet condamna l'application qu'on avait faite avant lui de ces lois divines, et surtout les cul-

tes iconolâtres auxquels elles avaient donné lieu: ce fut donc d'après ses commandements et ses exemples que le kalife Omar renversa quarante mille temples chrétiens, juifs ou païens, n'épargnant que les églises de Jérusalem, par respect pour la capitulation qui lui avait livré cette ville, trois fois sacrée aux yeux des Musulmans. Excepté ces constructions et la Kaaba de la Mecque, élevée, suivant la tradition arabe, par Abraham et son fils Ismaël, tous les édifices religieux qui se trouvent sur le passage des Sarrasins, dans les premiers siècles de l'hégire, tombèrent, emportés par le torrent de la conquête, et ce ne fut qu'après avoir assis sa domination sur des bases larges et solides que le mahométisme, contractant des habitudes de tolérance, consentit à épargner les temples étrangers.

Nous avons dit quels étaient les éléments caractéristiques de la Mosquée; toutefois, ce ne fut que par de longs efforts, comme on peut s'en convaincre en comparant entre eux les nombreux monuments du Caire, que l'art musulman parvint à acquiescer un cachet aussi expressif.

La plus ancienne mosquée d'Egypte, celle qu'Amrou bâtit à la place de sa tente, est évidemment une imitation du parvis qui précédait le corps principal des basiliques. Composée d'environ quatre cents colonnes qui entourent, sur deux, trois et cinq rangs, une cour découverte, elle présente un coup-d'œil admirable, surtout quand on prend son point de vue obliquement aux longues files des galeries. Les voûtes ogivales des nefs, qui paraissent dater d'une époque postérieure à la fondation de l'édifice l'ont quelque peu déprécié aux yeux des voyageurs eu-

ropéens; mais dans son ordonnance encore intacte, on ne retrouve pas moins le type d'un grand nombre de constructions musulmane et le germe du style mauresque, engendré au sein de l'art byzantin. S'il est naturel qu'étranger à l'architecture, le lieutenant d'Amrou ait pris pour modèle le propylée de l'église qu'il venait de détruire, on conçoit aussi qu'il n'en ait pas imité le vaisseau. Dans ce premier siècle de l'hégire, la foi des musulmans n'était pas, comme celle des chrétiens, à l'épreuve de toute influence: Amrou put craindre que leur pensée, arrêtée par le toit d'un temple, ne retomât dans l'idolâtrie, et il voulut que, du sein même du sanctuaire, la vue du ciel rappelât sans cesse à leurs espérances le séjour promis aux élus.

La même disposition règne dans une mosquée voisine, celle de Thouloum, avec cette différence pourtant, qu'au lieu d'une forêt de colonnes, les galeries n'ont qu'un rang de piliers à quatre pans et bordés, sur chaque arête, d'une colonnette dégagée. Ce monument du IX siècle, respecté jusques à ce jour dans tous les détails de sa structure, se fait remarquer par plusieurs innovations propres au goût arabe, et surtout par l'ogive, gracieuse imitation de la tente. Ses murs, ornés d'une balustrade qui remplaçait la corniche des grecs et des romains, sont percés de petites fenêtres ogivales, et, du côté de la cour, des arcs de la même forme surmontent des entrecolonnements, tandis que le toit plat du péristyle semble prouver que le tiers-point était alors une invention toute récente et qu'on ne s'avait pas encore l'adapter aux voûtures.

(A suivre)

que, si l'accord vient à s'établir entre la Banque et le gouvernement, ce ne sera pas sans peine et sans que le projet ait été au préalable profondément modifié.

Le désarmement de toutes les gardes nationales des départements sera terminé vers la fin du mois. En fait de ville importante, il n'y a plus aujourd'hui à désarmer que Bordeaux.

La démission de M. Didier, procureur de la République près le tribunal de la Seine, était la conséquence obligée de la démission du procureur général Leblond. Bien des personnes s'étonnent même que M. Didier ait tardé si longtemps à suivre l'exemple de son chef de file.

Le nombre des prisonniers mis en liberté dépasse aujourd'hui 11,000 mille. On calcule qu'il en restera environ 20,000 de retenus à l'époque de la rentrée de l'Assemblée. Le gouvernement se propose de provoquer alors une mesure législative tendant à abrégier les formes de procédure suivies jusqu'à présent.

Un nouveau mouvement dans le personnel des préfetures et sous-préfetures est annoncé comme très prochain.

Blanqui a été amené ici dimanche matin. On n'a pas encore décidé devant quelle juridiction il serait renvoyé, mais on pense qu'il sera jugé par un conseil de guerre. Quoiqu'il en soit, voilà enfin à son occasion la justice appelée à pénétrer dans les mystères de la tentative du 31 octobre.

L'école militaire d'application qui était à Metz sera très probablement établie à Bourges.

On a annoncé à tort que M. de Chasseloup-Laubat avait communiqué à M. Thiers son rapport sur la réorganisation de l'armée. Cela ne pouvait pas être, puisque le rapport en question n'est pas fait. Ce qui est vrai c'est que l'accord s'est établi entre le gouvernement et les notabilités de la commission sur tous les points principaux et notamment sur le service obligatoire dont le principe est admis aujourd'hui par M. Thiers, et on ne doute pas que les termes de cet accord ne soient approuvés par la commission. Il n'est pas probable, d'ailleurs, que la question puisse venir devant l'Assemblée avant le mois de janvier et peut-être même le mois de février.

Environ 75 conseils généraux ont clos leur session. Presque tous auront terminé leurs travaux samedi prochain. Ce sera le cas du conseil général de Seine-et-Oise. Ce dernier s'est occupé du chemin de fer de circonvallation dont je vous ai parlé, mais tout en lui donnant son approbation complète, il n'a pu reconnaître que c'était là un projet d'intérêt général et non pas simplement d'intérêt départemental et, à ce titre, il a renvoyé l'affaire au gouvernement. Le gouvernement reconnaît d'ailleurs, la grande utilité de l'entreprise et se montre très disposé à en favoriser l'exécution.

**Revue des Journaux**

**Union.**

De mauvais bruits circulent sur M. Casimir Périer; on l'accuse de contribuer énergiquement à la fondation de la République en France. Nous nous refusons à y croire pour deux raisons: la première, c'est que, comme ministre d'une situation provisoire, M. Périer est obligé par devoir de conserver la neutralité la plus absolue; la seconde nous paraît encore plus concluante: M. le ministre de l'intérieur a été jusqu'à son avènement au pouvoir, considéré justement par ses opinions monarchiques et par son indépendance autant que par la fermeté de son caractère. Il ne peut donc avoir, en si peu de jours, passé si subitement du blanc au noir.

Nous savons bien que ceux qui se servent avec une si perfide légèreté de la calomnie s'en vont partout répéter que, dans un dîner officiel chez M. Cochin, préfet de Seine-et-Oise, le ministre a dit le 3 novembre, à des convives qui l'interrogeaient, « qu'on ne pouvait méconnaître sans folie le grand mouvement qui entraînait les populations vers la forme républicaine, et qu'en outre la session des conseils généraux venait de lui révéler toute une pépinière d'administrateurs, jeunes, intelligents et honnêtes, parmi lesquels il n'avait que l'embarras du choix; que cela lui était un grand souci parce que, pour réformer l'administration intérieure, il n'aurait pas à recruter son personnel parmi d'anciens fonctionnaires plus ou moins convertis et partant toujours dangereux. On a eu tort, selon nous, de considérer ces paroles, qui n'ont rien d'officiel, comme une profession de foi républicaine; l'on serait bien plus fondé à y voir la ferme intention de congédier les fonctionnaires du 4 septembre qui peuplent l'administration et de les remplacer par ces hommes d'élite dont M. Casimir Périer n'a que l'embarras du choix.

Ce n'est pas nous qui nous plaindrions de voir les écuries d'Augias ainsi nettoyées.

**France.**

Le *Siccle* exalte la délibération suivante, prise par le conseil général de la Drôme:

« Le conseil général, » Considérant que le maintien du *statu quo* au profit de Louis-Napoléon Bonaparte et de ses complices serait non-seulement un flagrant déni de justice mais une atteinte plus flagrante et plus coupable encore à l'égalité absolue des citoyens français devant la loi, affirmée par l'Assemblée nationale constituante en 1791, dans la *déclaration des droits*, et consacrée depuis par toutes les chartes et constitutions de la France,

» Exprime énergiquement le vœu que les poursuites commencées le 2 décembre 1851 contre Louis Napoléon Bonaparte et contre ceux qui, par leur participation certaine, active et directe à la perpétration et au triomphe du coup d'Etat, doivent être considérés comme ses complices, soient reprises et continuées jusqu'à jugement complet et définitif. »

Pour le *Siccle*, le conseil général qui a émis ce vœu n'est pas sorti des limites qui lui sont assignées; car, dit ce journal, l'article 51 de la loi organique autorise les conseils généraux à émettre des vœux sur toutes les questions d'administration générale.

N'est-ce pas bien là, en effet, une question d'administration générale au premier chef? Evidemment, à ce compte, il n'y a pas de sujet qui soit interdit aux conseils généraux.

Que dirait ce même *Siccle* si d'autres conseils généraux, s'emparant du procédé, émettaient des vœux ainsi conçus:

« Le conseil général, » Considérant que les auteurs du 4 septembre, en faisant une révolution au moment où le pays était envahi, ont désorganisé et compromis la défense nationale;

» Qu'en s'arrogeant et en exerçant le pouvoir sans en référer à la souveraineté nationale qui en est la source unique, ils ont commis une usurpation à laquelle les circonstances donnaient les proportions du plus grand crime contre la patrie, et violé des droits inscrits dans toutes les chartes et constitutions depuis 1791;

» Que les responsabilités seraient illusoires si de tels attentats restaient impunis, et si des hommes qui, après avoir assumé l'engagement de sauver le pays, l'ont conduit aux plus effroyables désastres, à la perte de deux provinces et de plus de dix milliards, dont cinq d'indemnité, n'étaient pas obligés de rendre compte de leur conduite devant la justice nationale;

» Emet énergiquement le vœu que tous ceux qui ont préparé ou consommé la révolution du 4 septembre soient immédiatement traduits devant une haute cour de justice, afin d'y être jugés conformément aux lois qui punissent les usurpations de pouvoir et les attentats dirigés contre la sûreté de l'Etat. »

**Gazette de France.**

On dit: Faisons un *essai*. Mais il est tout fait cet *essai*. Depuis le 4 septembre jusqu'au 8 février, nous avons fait l'*essai* d'une République dirigée par des républicains; et depuis le 8 février jusqu'à présent, nous avons eu une République conduite par des hommes auxquels on peut donner toutes les dénominations, car ils n'ont aucune foi politique; par conséquent ils peuvent très bien passer par ce qui convient à la France.

La politique n'est pas un jeu d'enfant. On ne peut faire sur une nation qui compte encore 36 millions d'âmes, ce que Cabet, Fourier ou Saint-Simon voulaient tenter avec un groupe de quelques fous. La société est soumise à des lois certaines, positives, et quand on les méconnaît on l'expose aux plus douloureuses catastrophes.

Nous avons assez payé de milliards, donné de provinces, ruiné notre commerce; il y a trop de maisons incendiées, de sang répandu, de révolutions accomplies. Notre éducation doit être faite, ou elle ne le sera jamais. Nous devons savoir ce que nous voulons et ce que veut la France, ce qui lui est utile, quelles sont les conditions de stabilité qui lui sont nécessaires pour reconquérir son rang en Europe.

**Français.**

Tandis que l'*Ordre*, l'*Avenir libéral*, le *Pays* font bruyamment campagne pour rendre la France à l'Empire et l'Empire à la France, le *Constitutionnel*, qui connaît son public, travaille, avec une infinie prudence, au même dessein. Ce journal a publié un long article

dont il importe de signaler le but discrètement caché. Le *Constitutionnel* commence par établir que « le provisoire qui nous gouverne touche à sa fin: il agonise. » il faut sortir de « l'inconséquence et de la confusion. » Comment cela? Au moyen d'un appel immédiat au peuple? Non, le *Constitutionnel* n'est pas un plébiscitaire à la manière de l'*Ordre*, de l'*Avenir libéral* et du *Pays*. Le public conservateur auquel s'adresse ce journal exige qu'on le traite plus sérieusement. Le *Constitutionnel* demande donc « que l'Assemblée dès qu'elle sera de nouveau réunie, rétablisse la monarchie, et qu'elle vote une constitution qui soit l'affirmation non équivoque de la royauté. » Mais le choix du monarque? La majorité de l'Assemblée ne peut, en face de la minorité républicaine, « prendre sur elle de trancher la question, » et le *Constitutionnel* pense qu'il faudra « la soumettre au seul juge compétent la nation tout entière. » Le *Constitutionnel* arrive ainsi par un chemin de traversé à ce plébiscite vers lequel l'*Ordre*, le *Pays* et l'*Avenir libéral* se rendent par le plus court et par la voie droite.

**Journal des Débats.**

On peut se rappeler qu'au moment où le Pape arriva à sa vingt-cinquième année de pontificat, plusieurs journaux français et étrangers dirent que M. Thiers lui avait adressé une lettre de félicitation. Le texte de la lettre, n'étant pas exactement connu, put être inexactement rapporté; ce n'était pas une raison pour nier le fait même de cette Adresse, qui n'avait rien de très-naturel et de très-légitime. Cependant M. le ministre des affaires étrangères crut devoir monter à la tribune pour déclarer que la lettre, telle qu'elle était publiée, était apocryphe; et le *Journal officiel* joignit sa haute et traditionnelle autorité, en fait de démentis, à celle du ministre.

On aurait beaucoup mieux fait de publier purement et simplement la lettre, très-simple et très-convenable de M. Thiers, dont voici le texte:

« Très-Saint-Père, » Les catholiques français saluent avec une joie respectueuse le vingt-cinquième anniversaire du pontificat de Votre Sainteté. En ma qualité de Chef du pouvoir exécutif de la République française, je m'associe à leurs sentiments et je me fais avec empressement l'interprète de leurs vœux. Comme eux, j'ai admiré la noble fermeté avec laquelle Votre Sainteté s'est montrée constamment supérieure aux événements dont Dieu a permis l'accomplissement pendant cette longue succession d'années. L'adversité ne pouvait abattre et n'a fait que mettre en lumière la grandeur de sa foi et l'éclat de ses vertus apostoliques. La France, elle aussi, éprouvée par le malheur, a trouvé de grandes consolations dans la généreuse charité de votre cœur paternel, elle vous adresse l'expression de sa reconnaissance. C'est pour moi un honneur insigne d'être à cette heure solennelle son fidèle interprète, et de pouvoir mettre aux pieds de Votre Sainteté l'assurance de ses profonds respects, de sa vive gratitude, et des souhaits ardents qu'elle forme pour que Pie IX continue de longues années encore son mémorable pontificat. »

« Le chef du pouvoir exécutif de la République française.

Cette lettre n'était pas un document destiné à rester dans les arcanes des chancelleries, et ne réclamait pas une transmission par dépêches chiffrées, et on aurait mieux fait de la publier tranquillement que de la laisser discuter dans les ténébres. Mais il est dit que la diplomatie se croira toujours obligée à la finesse, et à force de finesse, elle arrive à ne plus se comprendre elle-même: nous en avons un nouvel exemple encore dans le livre de Jules Favre, avec une dépêche de M. d'Harcourt rendant compte d'une audience du Pape. Il s'agissait de la prochaine entrée des Italiens dans Rome, et M. d'Harcourt écrivait:

« Le Pape a repris à peu près en ces termes: »... Tout le monde a intérêt à ce que l'état de Rome ne reste pas ce qu'il est. Vous avez aujourd'hui des embarras qui ne vous laissent pas toute votre liberté d'action. Je ne demande pas plus qu'on ne doit demander. Je souhaite seulement que votre gouvernement donne au cabinet italien des conseils de prudence, qu'il lui dise de prendre garde, d'aller doucement, de ne pas adopter des mesures précipitées, de ne pas entrer dans des voies qui deviendraient facilement dangereuses. Ils veulent à toute force faire à Rome un établissement définitif, et mille raisons font que Rome ne peut pas devenir leur capitale. Maintenant l'avenir sera ce qu'il plaira à Dieu. La souveraineté n'est pas à rechercher dans des temps comme ceux-ci, je le sais mieux que

personne. Tout ce que je désire, c'est un petit coin de terre où je serais le maître. Si l'on m'offrait de me rendre mes Etats, je refuserais; mais tant que je n'aurai pas ce petit coin de terre, je ne pourrai exercer dans leur plénitude mes fonctions spirituelles. »

Nous avouerons que nous avons éprouvé une certaine surprise en lisant cette dépêche, surtout les mots que nous avons pris la liberté de souligner. Le Pape avait dit tant de fois qu'il n'était que le dépositaire de ce qu'il avait reçu à son avènement; il avait si longtemps et si souvent plaidé le *non possumus*, qu'il nous paraissait difficile qu'il eût changé si subitement de langage. Toutefois nous n'aurions pu que nous en féliciter et y trouver un indice de la réconciliation possible de la papauté avec l'Italie. Mais voici que cette dépêche de M. d'Harcourt se trouve mise en question, non pas seulement au point de vue des commentaires, mais à celui de l'exactitude. Les organes de la cour de Rome, en Italie et en France, protestent énergiquement contre le récit du représentant de M. Jules Favre.

**République Française.**

Il faut parler avec modération des hommes sur qui l'opinion publique a prononcé aussi sévèrement que M. J. Simon. Ceux qui le connaissent de longue date et qui, depuis vingt-cinq ans, l'observent avec attention, savent assez que, pour ce philosophe, ce professeur de morale, ce républicain, ce démocrate, tout a été un instrument de fortune, un masque pris et déposé à propos, un costume de théâtre dont il s'affuble et se débarrasse au gré de son intérêt. Sa philosophie, à laquelle les hommes du métier ne peuvent faire allusion sans sourire, a été une parade et un commerce. Sa morale, d'un stoïcisme attendri, a été le véhicule de sa vanité ambitieuse.

Ses opinions républicaines et démocratiques, colportées dans la France entière, depuis les faubourgs de Paris jusqu'au fond du Midi, débitées le verre à la main dans les banquets de corroyeurs, ou bien sur un tonneau de ménétrier, dans des assemblées rustiques, l'ont poussé et maintenu à la Chambre. La libre pensée et les effusions dévotives, le socialisme et l'économie politique, l'Internationale et l'Institut, la politique et la littérature, tout a servi simultanément de marchepied à sa fortune. Assurément M. Jules Simon a travaillé, et nous croyons pour notre part qu'il a beaucoup souffert.

Une si longue comédie, où le même homme est obligé de faire tant de personnages différents, n'est pas facile à soutenir avec succès. Il faut s'observer, feindre, s'exposer aux sifflets, avaler des couleuvres. Plus d'une fois, dans les réunions populaires où se démenait M. Jules Simon, sur cette face blémie, sous ce front allumé par un enthousiasme factice, dans ces regards faussement inspirés à travers cette déclamation savamment émue, les observateurs de sang-froid ont pu découvrir ce que le comédien ressentait de fatigue et cachait de tortures secrètes. On ne ment pas impunément.

La fortune de M. Jules Simon nous paraît donc achetée très cher. Il faut pourtant qu'elle ait un terme. Il nous est cert parvenu indifférent qu'il soit ou ne soit pas ministre. Toutefois nous nous intéressons encore assez au gouvernement, pour l'avertir qu'il n'est pas sage d'affronter trop longtemps le mépris public en y regardant un tel homme. L'Université, qui est patiente de sa nature, le supporte avec peine.

La majorité de la Chambre, plutôt fatiguée que gagnée par ses platitudes, l'entend avec dégoût. Ses collègues, honnêtes gens après tout, doivent souffrir d'un pareil voisinage. On ne peut s'expliquer l'obtustion de M. Thiers à le conserver que par l'avantage qu'il croit tirer sans doute d'une domesticité prête à tout. Mais l'utilité, quelle qu'elle soit, des services de M. Jules Simon, n'en compense pas le scandale et les inconvenients.

Comme ces gens-là s'estiment entr'eux !!

**Le Pays**

Il est un journal qui s'intitule: le *Rappel*. Son emblème est un jeune tambour de la République, battant la charge et se précipitant en avant.

Malheureusement l'emblème manque de justesse et de précision, et chaque fois que l'occasion se présente de s'élancer, le *Rappel* se replie et disparaît.

Ce journal a été l'excitateur de toutes les infamies de la Commune; c'est lui qui souffle les laines, qui suggère les assassinats ou les pillages; c'est lui qui bat la charge, en effet. Mais, quand il s'agit de prendre part à la lutte

de se montrer, de risquer quelque chose, oh ! alors, c'est différent, les Meurice, les Vacquerie, les Hugo, les Lockroy, bande de loups hurlants, poltrons bruyants, hommes à la face blême, tout cela se sauve, qui en Belgique, qui en Angleterre, ou se fait ramasser par les gendarmes, comme Lockroy, trouvant qu'il y avait plus de sûreté à se voir à l'abri dans une prison qu'à se sentir libre dehors. La prison, mais c'est encore un composé de murailles, et les balles ne passent pas.

Soyez menteurs, soyez infâmes, soyez insulteurs de femmes et d'enfants, soyez tout, mais ne soyez donc pas lâches !

Ces êtres-là n'ont aucun respect de quoi que ce soit.

Naturellement, et cela se comprend, ils se méprisent eux-mêmes et n'ont même pas le souvenir de leur passé.

Leur Dieu, leur fétiche, leur arche d'alliance, leur bœuf Apis, c'est Victor Hugo.

Chronique locale

Nous engageons les personnes qui voudraient cesser leur abonnement à notre Journal, de mettre leur signature au-dessous du mot refusé. Nous avons constaté, ces jours derniers, une manœuvre singulière que nous voulons bien ne pas approfondir cette fois pour éviter à certains, de fâcheuses conséquences.

Des numéros nous ont été retournés avec le mot refusé et nous avons suspendu pendant quelques jours l'abonnement de ces souscripteurs, qui se sont empressés de réclamer, profitant de cette occasion pour nous exprimer en termes trop élogieux peut-être, l'intérêt qu'ils portent à notre modeste feuille.

Il est, comme on voit, essentiel que le refus soit toujours signé. Nous déjouerons ainsi la petite perfidie dont nous sommes l'objet.

Le Directeur du Journal du Lot, A. LAYTOU.

Conseil général

Dans la séance du 30 octobre, dans le rapport de M. de Lamaze, l'intelligence de nos lecteurs a suppléé à une coquille : Il est facile de voir, en effet, que M. l'Archiviste est uniquement en jeu, et non M. l'Architecte.

Séance du 31 octobre.

La séance est ouverte à une heure. Etaient absents : MM. Calmon, pour service public, Calmel d'Artinsac, de Lamaze et Lafon de Cayx.

M. Laborie donne lecture de la fin du procès-verbal de la séance du 29 qui est adoptée sans réclamations.

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre, lu par M. de Verninae, ne donne lieu à aucune observation.

M. Bessières demande la parole pour présenter quelques observations au sujet des élections à obtenir dans le canton nord de Cahors. M. le Président lui fait observer que ces réclamations pourront se produire au sujet d'un rapport qui va être présenté par un des membres du conseil, et, à cet effet, il accorde la parole à M. Pradines, rapporteur de la commission des vœux et objets divers. A la suite de quelques observations présentées par MM. Bessières et Talou, le conseil décide qu'il sera établi deux sections à Laroque-des-Arcs et à la Madeleine, nommant chacune un nombre de conseillers proportionnel à sa population. Dans le canton de Cahors-sud, il sera établi deux sections dans la commune de Trespoux et Rassiols, canton de Castelnaud : pas de section ; canton de Catus, pas de section ; canton de Cazals : Marmignac, deux sections ; Marmignac, Boissières ; canton de Lalbenque, pas de section ; canton de Lauzès, St-Martin-de-Vers, deux sections, St-Martin, Fages : commune de Sénaillac, deux sections, Sénaillac, Artix ; canton de Limogne : Saillac, deux sections, Saillac, Gembuse ; canton de Luzsch : Albas, deux sections, Albas, Cessac ; Rouffiac, deux sections, Cornac, Rouffiac ; canton de Montcuq : Bagat, deux sections ; Bagat, Lasbouygues ; Lascabanes, deux sections, Escayrac, Lascabanes ; Le Breil, deux sections : Le Breil et Courette ; Saint-Laurent, deux sections, St-Laurent, Lomie ; canton de Puy-l'Evêque, Duravel, deux sections, Duravel, Saint-Martin ; Mauroux, deux sections, Cabanac et Mauroux ; Montcabrier, deux sections, Pestillard, Montcabrier ; Puy-

l'Evêque, trois sections : 1° Courbenac-Nudel ; 2° Loupiac, Martiniac et Cazes ; 3° Puy-l'Evêque : Soturac, deux sections, Couvert ; canton de St-Géry : Saint-Cirq-Lapopie, deux sections, Saint-Cirq, Tourdelaure ; Vers, deux sections, rive droite et rive gauche.

Arrondissement de Figeac. — Canton de Bretenoux : Girac, deux sections, Laserre, Girac ; Cornac, deux sections, Cornac, Liverdié ; Gagnac, deux sections, Gagnac, Stools ; canton de Cajarc : Larnagol, trois sections, Larnagol, Cézac ; canton Est de Figeac : Saint-Félix, deux sections, Saint-Félix, Saint-Jean-Mirabel ; canton de Figeac Ouest : canton de Lacapelle, pas de sections ; canton de Latronquière : le Montet et Bouxal, deux sections, Montet et Bouxal, Saint-Hilaire ; Bessonies, deux sections, Bessonies, Saint-Hilaire ; canton de Livernon, pas de sections ; canton de Saint-Céré, Lentillac, trois sections, Latouille, Lentillac, Lacôndourcet. Le Conseil exprime le vœu, sur la demande de M. Laborie, que des bureaux électoraux soient établis par M. le Préfet, l'un à Lagineste, commune de Saint-Médard, l'autre à Greysac, commune de Saint-Laurent-les-Tours, commune de St-Céré.

Arrondissement de Gourdon. — Canton de Gourdon, pas de sections ; canton de Gramat, pas de sections ; canton de Labastide-Murat : Fontanes, deux sections : Lunegarde, Fontanes ; Montfaucon, deux sections, Sènièrgues, Montfaucon ; canton de Martel : Cazillac, deux sections, 1° Lavaux et Pome ; 2° Cazillac ; Cuzance, deux sections, Rignac, Cuzance ; Martel, deux sections : Martel, Gluges ; Louchebat et Murel-Sarracaz, trois sections : L'Hôpital-Saint-Jean, Sarracaz, Valayrac ; canton de Payrac : Reilhaguet, deux sections, Reilhaguet, Laval ; canton de Saint-Germain : Concorès, deux sections, Concorès, Lirac ; Lamothe-Cassel, deux sections, Puycalvel, Lamothe-Cassel ; canton de Salviac : Léobard, deux sections, Labbaie, Léobard ; canton de Souillac : Lanzac, deux sections, Cieurac ; canton de Nayrac : pas de sections.

Au nom de la commission des vœux et objets divers, M. Duphénéux propose au conseil d'autoriser la commune de Strenquels à tenir à son chef-lieu, les 9 janvier, 9 mai et 9 novembre de chaque année, trois foires. Adopté.

On vient, d'après la Liberté, d'arrêter, au ministère de l'intérieur le mode de publicité des délibérations des commissions départementales. Ces délibérations seront résumées, chaque mois, dans une brochure et envoyées à tous les conseillers généraux du département.

Les conseils d'arrondissement se réuniront de nouveau le 27 novembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de trois jours.

Par décision de Mgr l'Evêque, en date du 13 novembre courant, M. Vermande, vicaire de Corn, a été promu à la cure de cette paroisse, en remplacement de M. Masbou, décédé.

M. Lambertie, vicaire du Vigan, a été promu à la cure de Camy (Payrac), en remplacement de M. Périé, nommé à la cure de Payrac.

M. l'abbé Bonnet, curé de Loupiac, est mort le 10 novembre.

Le comité de gendarmerie va examiner prochainement le projet d'augmentation du nombre des brigades. Il s'occupera ensuite de refaire, d'après les nouvelles ordonnances sur les manœuvres, l'instruction spéciale destinée à la gendarmerie.

On rappelle au public qu'à défaut d'enregistrement avant le 25 novembre 1871 des baux sous seings privés, et à défaut de déclaration des baux verbaux avant le 1<sup>er</sup> janvier 1872, le bailleur et le preneur auront chacun à supporter une amende de 60 francs, décimes compris, ou le double droit, s'il excède 60 francs.

Le public est intéressé à ne pas attendre jusqu'aux derniers jours des délais ci-dessus énoncés, s'il veut éviter un encombrement qui ne lui permettrait plus de remplir, en temps utile, les formalités exigées par la loi.

Le ministre des finances vient de rappeler par une ancienne circulaire, que le trafic du numéraire est interdit à tous les agents du trésor.

Semblable notification a été faite également à tous les receveurs municipaux, aux percepteurs et employés de l'octroi.

L'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, va prochainement mettre à la disposition du public les timbres mobiles de 10 centimes, créés pour l'acquittement du droit établi par la loi du 23 août 1871 sur les quittances, à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le nouveau timbre est bleu, à peu près de la même nuance adoptée pour les timbres-poste de 25 centimes, mais d'une autre dimension sensiblement plus grande, qui ne permet pas la confusion. Il porte, écrits dans un médaillon central, les mots : « France, 10 centimes, » et dans l'encadrement : « Quittances, reçus, décharges. »

Deux innovations, également réclamées, ont été adoptées pour le nouveau type. Le coût du timbre est indiqué en caractères fort apparents, et on a supprimé la figurine qui, à chaque changement de gouvernement, était modifiée à grands frais pour l'Etat.

L'attention du ministre des travaux publics a été appelée sur l'insuffisance gênante pour les voyageurs et les charretiers de plaques ou de poteaux indicatifs de routes et chemins départementaux. Une circulaire va être adressée dans ce sens aux préfets.

Par arrêté du 25 octobre dernier, M. le président de la république a nommé directeur de la fabrication des monnaies à Bordeaux, M. Delobecque, précédemment directeur à Strasbourg.

Un autre arrêté du 7 novembre nomme commissaire des monnaies à Bordeaux, M. Frosté, précédemment commissaire à Strasbourg.

On vient d'afficher dans les gares de chemins de fer un avis par lequel les voyageurs sont prévenus que les billets de banque ne seront acceptés qu'autant que l'appoint qui devra être rendu ne dépassera pas les limites ci-dessous.

- Savoir :
- 10 francs sur les billets de 20, 25, 50 et 100 francs.
- 20 francs sur les billets de 200 et 500 fr.
- 50 francs sur les billets de 1,000 fr.

Une circulaire du ministère de la guerre prescrit aux généraux exerçant un commandement de faire procéder par les chefs de corps à la remise des nouveaux drapeaux dans une prise d'armes spéciale et « sans aucun discours. »

Une commission vient d'être instituée au ministère de l'agriculture et du commerce pour arrêter la classification des types de sucres.

Les chambres de commerce des ports seront représentées dans cette commission par des délégués plus spécialement chargés d'étudier la classification des sucres exotiques. D'autres délégués, désignés par les chambres de commerce du centre de la production sucrière, auront à statuer sur la classification des sucres de betterave.

La commission, qui sera bientôt au complet, commencera ses séances vers le 15 de ce mois.

On procède au renouvellement des bibliothèques populaires, instituées par M. Duruy dans toutes les communes de France. Le ministre de l'instruction publique a donné des ordres pour qu'il soit fait très-prochainement des envois de livres.

Le ministre de la guerre a prescrit des mesures pour faire rechercher activement et réunir au chef-lieu de chaque département les effets d'habillement, d'équipement, de campement et d'armement emportés irrégulièrement par des militaires, et surtout par des mobilisés rentrant dans leurs foyers.

Du chef-lieu du département, ces effets seront ensuite dirigés sur les arsenaux et les magasins d'habillement les plus voisins.

La plupart de nos lecteurs, ont sans doute remarqué ces jours derniers, l'averse d'étoiles filantes qu'il s'est produite. On sait que ces feux d'artifice célestes apparaissent périodiquement à certaines époques.

L'apparition des étoiles de novembre est, avec celle du mois d'août, la plus remarquable de l'année ; elle devient quelquefois si brillante qu'on l'a déjà comparée à une véritable pluie de feu.

Les étoiles d'août apparaissent toujours sen-

siblement en nombre égal. Le flux de novembre, au contraire, a une intensité très-variable. Olbers a montré qu'il passait par un maximum tous les trente-trois ans environ.

Le 13 novembre 1833, le professeur Olmsted, de New-Haven, évaluait à 200,000 le nombre des météores observés dans certains lieux. Le phénomène diminua progressivement de 1833 à 1849 ; il a repris au-delà une marche ascendante, et le 13 novembre 1866, nous pouvions admirer une averse de météores comparable de tous points aux averses si bien constatées de 1799 à 1823. Nous ne sommes pas, en 1871, si éloignés de l'époque du dernier maximum pour que l'on ne puisse espérer assister encore à un spectacle curieux.

Nous avons une triste nouvelle à annoncer au public de Cahors. M. Baron, directeur du gaz à Agen, qui a été pendant quelques temps à la tête de l'usine de Cahors, vient de mourir. On sait qu'il était un de ces hommes entrepreneurs qui ont donné une impulsion vigoureuse aux exploitations relatives aux gisements de phosphate de chaux.

M. Baron était acquéreur de la mine de Mas-Melin, à Larnagol, et de plusieurs carrières de cette matière utile à Concots, à St-Jean-de-Laur et ailleurs. Il est mort à l'âge où il pouvait être le plus utile à ce pays, et précisément au moment où il est prouvé par des analyses comparatives que le phosphate de chaux du Quercy est bien plus riche que tous les phosphates de ce genre des autres parties de la France et bien supérieur à celui de l'Espagne, de l'Angleterre, et de l'Allemagne.

Espérons que cette industrie nouvelle ne mourra pas avec M. Baron, et qu'il se trouvera des hommes assez intelligents pour reprendre la suite des affaires de la maison Baron, et pour donner même une extension plus grande aux travaux commencés dans le Lot et dans les départements voisins.

Voici la liste des numéros gagnants de la loterie autorisée dans toute la France pour les orphelins, veuves, victimes de la guerre :

Numéros gagnant mille francs :

1,144,934	2,793,381	3,520,819
-----------	-----------	-----------

Numéros gagnant cinq cents francs.

234,517	407,400	487,943
193,619	586,752	766,938
832,778	983,519	1,011,643
1,069,110	1,136,971	1,347,973
1,450,362	1,498,085	1,612,410
1,614,814	1,918,375	1,938,165
1,954,936	1,957,029	1,961,113
2,012,703	2,049,174	2,051,608
2,057,209	2,090,307	2,173,824
2,297,467	2,328,028	2,402,795
2,439,677	2,479,529	2,490,485
2,525,559	2,586,099	2,627,591
2,680,601	2,713,212	2,912,344
2,823,244	2,887,300	3,402,006
3,255,169	3,390,229	3,540,530
3,450,292	3,455,401	

Dans sa séance de lundi, le conseil municipal de Cahors a renouvelé les membres de ses commissions. Voici comment elles sont composées :

Finances.

MM. Cangardel, Dufour, Bessières, Ausset et Lacombe.

Travaux Publics.

MM. Labourianne, Ficat, Cambres, Andurand, A. Favas.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. -- Marché du 15 novembre 1871.

Blé.

En vente : 191 hectolitres. — Vendu : 90 hectolitres. — Prix moyen : 24 fr. 71 l'hectolitre.

Maïs.

En vente : 89 hectolitres. — Vendu : 65 hectolitres. — Prix moyen : 11 fr. 68 l'hectolitre.

AVIS. — Il vient d'être créé à Gourdon, des marchés-foires qui se tiendront dans cette ville les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi de chaque mois, à partir du mois de janvier 1872.

Les transactions sont toujours dans une grande stagnation sur tous les marchés de la province et les halles qui sont toujours, à cette époque de l'année, bien approvisionnées, sont

aussi dégrainés que les mois précédents. Cette situation de nos marchés des départements confirmerait la médiocrité de la récolte, si les apports de la culture continuent à être aussi restreints. Sur nos places maritimes les affaires sont calmes : à Marseille les prix restent sans changement, à Bordeaux le marché est faible, les transactions peu animées, les qualités de choix en Blanquillos restent fermement tenus de fr. 30,50 à 31,50 les 80 kilog. Au Havre les blés exotiques sont faibles, l'importance des arrivages pèse sur les cours, et les acheteurs obtiennent facilement une baisse de 0,50 à un franc sur les prix antérieurs.

Bordeaux, 16 novembre.

Les vins de Cahors sont très-demandés pour les opérations, ils valent de 350 à 400 fr. le tonneau.

On nous écrit de Flagnac :

Le 12 du courant, un vol qualifié d'une somme de 375 fr. a été commis, à l'aide d'effraction et d'escalade, à Flagnac, au préjudice du sieur Restes (Baptiste), cultivateur. L'auteur est non nu.

On nous écrit du canton de Lauzès :

Un incendie attribué à l'imprudence a éclaté à Sabadel, dans une maison non assurée, appartenant au sieur Cabessut (Jean). La perte est évaluée à 370 fr.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 16 novembre.

Le marquis de Banneville est venu hier, prendre congé du président de la République. Il repart aujourd'hui ou demain pour Vienne.

M. Ernest Picard doit se rendre à Bruxelles vers la fin de la semaine pour remettre ses lettres de créance. Le baron Baude doit l'y précéder pour remettre ses lettres de rappel.

Il est question de ce dernier pour la légation de Washington, qui paraît de plus en plus échapper à M. Jules Ferry, mais cependant rien n'est encore décidé. Il en est de même pour le poste de Berlin, où il est toujours sérieusement question d'envoyer M. de Bourgoing. Quant à la combinaison par laquelle le duc de Broglie serait envoyé à Berlin et aurait pour successeur à Londres, M. Guizot, vous pouvez être certain que M. Thiers n'y a jamais songé.

Les officiers supérieurs de la division, campée à St-Maur ont dîné mardi soir, à la présidence.

M. Thiers avait visité dans la journée le camp de Villeneuve-l'Étang.

On paraît convaincu, dans les régions officielles, que le Pape n'a pas l'intention de quitter Rome, et qu'il ne mettrait cette idée à exécution que dans le cas de nouveaux incidents difficiles jusqu'ici à prévoir.

On assure que le comte d'Harcourt a envoyé à M. de Rémusat une longue dépêche dans laquelle il se plaint vivement du procédé de M. Jules Favre, et indique les inexactitudes de ce dernier. La phrase, attribuée au Pape, qui a produit partout une vive émotion, doit être ainsi rétablie : « Tout ce que je désire est un petit coin de terre où je serais le maître ; ce n'est pas que si on offrait

de me rendre mes États, je refuserais. » L'omission par M. Jules Favre des quatre mots soulignés changeait complètement le sens de la phrase.

Le général Valentin a donné mardi sa démission de délégué à la préfecture de police. On ne sait rien encore du choix de son successeur.

M. Charles Ferry a quitté le 14 la Corse, après avoir dissous le conseil municipal d'Ajaccio où il avait été élu, parait-il, des choses assez malsonnantes. On n'a reçu ici aucune dépêche confirmant la nouvelle, donnée ce matin par une feuille parisienne, de rixes graves qui auraient eu lieu à Ajaccio entre des soldats et des habitants et dans lesquelles trois personnes auraient été tuées.

La commission des grâces se réunit demain. Vingt dossiers de condamnés ont été déjà remis au président, M. Martel, et distribués par lui aux membres de la commission.

Un journal a raconté hier soir, qu'on s'était occupé, au conseil des ministres, de l'impôt sur le revenu, qu'à la suite de cet examen, le projet d'impôt sur le revenu de M. Casimir Périer aurait été abandonné, enfin qu'on serait revenu aux projets de M. Pouyer-Quertier. J'ai des raisons de croire que cette version contient plusieurs inexactitudes. Ce qui est certain, c'est que M. Thiers n'a jamais complètement renoncé aux projets du budget, et notamment à l'impôt des matières premières ; seulement, comme il ne veut pas que ces projets puissent devenir un sujet de désaccord entre lui et l'Assemblée, il est résolu à proposer pour 500 millions de nouveaux impôts entre lesquels l'Assemblée choisira les 350 ou 400 millions nécessaires à l'équilibre du budget. De la sorte, si, comme il est probable, l'impôt des matières premières est encore repoussé, le projet gouvernemental présentera d'autres ressources dont l'As-

semblée aura à examiner la justice et l'opportunité. Une nouvelle commission du budget sera nommée au commencement de la session.

On a attribué à tort à M. Emile de Girardin le récent article, publié par le Constitutionnel, qui tend à démontrer la nécessité de sortir du provisoire actuel. Mais cet article n'aura certainement pas étonné l'éminent publiciste, puis qu'il est simplement le résumé d'une conversation tenue à un dîner où M. de Girardin assistait et dont les autres convives étaient MM. Gibiat, Duvernois, Hervé, etc. La plupart d'entre eux concluaient, parait-il, à ce qu'il fut mis fin au provisoire par une monarchie. M. de Girardin se serait prononcé, au contraire, pour la République, et aurait exprimé le désir que M. Thiers fût, en attendant, nommé président à vie. Au reste, M. E. de Girardin doit répondre dans la Liberté à l'article du Constitutionnel, et il sera facile alors de juger si ce récit est exact.

Bourse de Paris.

Paris, 16 novembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values (56,65, 83,50, 93,55).

AVIS.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien nous adresser d'ici à huit jours, le montant de leur abonnement. C'est le dernier avis que nous publions avant de lancer nos mandats.

Les abonnements se paient d'avance.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table titled 'DE CAHORS A LIBOS.' with columns for destination, omnibus mixte, poste mixte, omnibus mixte.

Table titled 'Prix des places.' with columns for destination, 1re cl., 2e cl., 3e cl.

Table titled 'DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA' with columns for destination, arrival, departure times.

Table titled 'DE CAHORS A PARIS' with columns for destination, arrival, departure times.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors. LA QUESTION MILITAIRE EN 1871. Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT. Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

Etude de Me Louis Labie, notaire à Cahors, boulevard Sud. A VENDRE en Bloc ou à Parcelles.

A. BERGON ET Cie Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors. Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.

On demande à traiter avec les propriétaires du phosphate fossiles, dont on sait que des gisements existent dans le département, soit pour achats importants de produits, soit des gisements; Ecrire à Monsieur H. B., société Trévisse, à Paris.

M. ERNEST FOUBERT Dentiste de Paris. A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse d'entaire, rue Fénélon, au coin de la rue de l'Université, au 1er. Opérations gratuites pour les indigents.

A VENDRE UN BON COUPÉ S'adresser à la Trésorerie générale, à Ca. ors.

La belle Propriété des Albenquats, située dans le vallon de Latour, commune de Belay, canton de Luzzech (Lot). La vente à parcelles, qui comprendra seulement, le domaine du Bouet, le domaine de Ségala et le vignoble de Cayac, qui en dépendent, commencera le 19 novembre prochain, jours suivants et utiles, sur les lieux. S'adresser pour traiter et avoir des renseignements à M° Labie, notaire à Cahors, détenteur des titres de propriété qui est autorisé à donner les plus grandes facilités pour les paiements.

Plus de teintures progressives MIXTURE ORIZALINE VÉGÉTALE (Un seul flacon) DU DOCTEUR JAMES SMITHSON (Un seul flacon) RAMÈNE INSTANTANÉMENT LA COLORATION NATURELLE AUX CHEVEUX ET A LA BARBE POUR BLOND, CHATAIN, BRUN ET NOIR Pas besoin de laver avant, ni après. L'application est des plus simples, le résultat est immédiat; ne tache pas la peau et ne peut jamais nuire à la santé. La boîte, avec peigne et brosse : 6 fr. — Le flacon seul : 5 fr. LOTION VÉGÉTALE SMITHSON Pour nettoyer et préparer les cheveux et la barbe à recevoir l'Orizaline et en assurer la réussite. — Le flacon, avec brosse : 2 fr. Dépôt général pour la vente en gros à la maison L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue Saint-Honoré, à Paris. Et chez tous les parfumeurs et coiffeurs de la France et de l'étranger.

CAFÉ DES GOURMETS TREBUCCEN FRÈRES C'est là un de ces rares produits pour lesquels la faveur du public s'est jamais démentie, et qui, marqués de premier ordre, toujours distingués des produits analogues, ne peuvent renier leur passé et restent d'une qualité qu'on chercherait vainement dans leurs imitateurs. Les sortes dont se compose le Café des Gourmets sont les plus délicates et les plus recherchées, le produit des meilleures récoltes des plantations les plus estimées. Les soins exceptionnels qui président à sa torréfaction, la garantie qu'il est exempt de tout mélange de chicorée ou autres substances indigènes expliquent sa supériorité incontestée. Les procédés de concentration auxquels il est soumis en font en outre un produit éminemment économique. Une Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Londres 1862. — Deux Médailles à celle de Paris 1867, en proclamant la supériorité du Café des Gourmets, n'ont du reste fait que consacrer le sentiment public qui l'avait partout hautement reconnue et appréciée. Pour se mettre à l'abri des imitations ou des contrefaçons du Café des Gourmets, les consommateurs doivent exiger que toutes les boîtes soient scellées d'une bande au nom des producteurs, et portent sur l'étiquette leur signature. LES CHOCOLATS ET LES TAPIOCAS DES GOURMETS ET DE LA COMPAGNIE EUROPÉENNE provenant de la même Usine, et entourés de soins aussi recherchés que le Café des Gourmets, offrent comme lui les plus sérieuses garanties d'une qualité exceptionnelle. Se trouvent dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie, de Confiserie et de Comestibles.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J. - U. CALMETTE A CAHORS. PHOTOGRAPHIES Format ALBUM, 4 fr. 75 et 2 fr. — Format CARTE, 1 franc. NAPOLÉON III entouré de ses ministres. NAPOLÉON III entouré de ses généraux. Désastre de SEDAN. Les TROIS COUPABLES. LA MORT et ses complices. Assassinat des 2 GÉNÉRAUX. Assassinat des 6 VICTIMES. Mgr DARBOY dans sa cellule. Enlèvement des CORPS. Les PÉTROLEUSES à Versailles. Fusillade de la rue Avo. CONSEIL DE GUERRE à Versailles. Vues de Cahors et du Département, format album, 2 fr.; format carte, 1 fr.; grand format, 5 fr. PORTRAITS DE MM. D'ARBOY. — CURÉ DE LA MADELEINE. — THIERS. — COMTE DE CHAMBORT. — COMTE DE PARIS. — DUC D'AUMALE. — DUC DE JOINVILLE.